



Etablissement Public Foncier
de Grand Est

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 05 JUILLET 2023**

Délibération N°23-045

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024
AVENANT A UNE CONVENTION DE PROJET
ALGRANGE - 30 rue Poincaré - Revitalisation du centre-bourg
MO10C011800 - Avenant n°1**

Le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Grand Est,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'État, adapté le 07 décembre 2022,

Vu le règlement intérieur institutionnel, et notamment son article 19, le conseil d'administration faisant valoir son droit d'évocation,

Vu la demande formulée par la communauté d'agglomération du Val de Fensch souhaitant l'intervention de l'EPFGE pour assurer la maîtrise foncière du bien situé au 30 rue Poincaré sur le territoire communal d'Algrange en vue de créer des logements sociaux,

Sur proposition du Président,

- approuve l'avenant n°1 à la convention en date du 16/07/2020 à passer avec la communauté d'agglomération du Val de Fensch et la commune d'Algrange annexée à la présente délibération, portant sur la remise à plat de l'ensemble de la convention et notamment sur la prorogation du délai, l'échéance étant désormais fixée au 30/06/2028 (précédemment fixée au 30/06/2023),

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la communauté d'agglomération du Val de Fensch et la commune d'Algrange ledit avenant,

- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions dudit avenant.

VU ET APPROUVE

Le **19 JUIL. 2023**

La Préfète de Région,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

Nicolas DOMANGE

Le Président du Conseil d'Administration,

Antony CAPS